

## Quelle indemnisation demander après une agression avec ITT ?

Par  **davidnavi**, le **04/01/2023** à **14:07**

Bonjour, il y a un mois j'ai été agressée par un homme.... J'ai pris un coup de poing au visage qui m'a assommé avec perte de connaissance, une fois au sol selon les témoignages j'ai pris deux coups de pied à la tête inconscient au sol. Résultat 2 fractures et dents anesthésiées depuis 1 mois... J'ai eu 30 jours d'[ITT](#) et 1 mois d'arrêt maladie... le jugement a lieu dans 1 mois. A quoi dois-je m'attendre ?

Merci

Par **C9 Stifler**, le **04/01/2023** à **15:25**

Bonjour,

Est-ce que vous vous êtes constitué partie civile ? Ce sera nécessaire pour que vous puissiez obtenir réparation de votre préjudice.

L'avocat n'est pas obligatoire pour se constituer partie civile, mais cela reste évidemment recommandé. Si ce n'est pas déjà fait, je vous invite à vérifier votre contrat d'assurance responsabilité civile pour savoir si vous pouvez bénéficier d'une assistance juridique prise en charge par leur soin. Il est également possible de voir si vous êtes admissible à l'aide juridictionnelle. Dans tous les cas, vous pouvez être accompagné par une association d'aide aux victimes. En principe, au début ou à la fin de votre plainte, il devrait y avoir les coordonnées de l'association la plus proche du secteur.

Pour ce qui est du préjudice, votre préjudice matériel/physique relatif aux jours d'ITT sera dans les grands traits apprécié par le juge par une somme journalière versée en fonction des jours d'ITT. De ce qu'on peut lire sur internet, cela se rapprocherait d'une indemnisation de l'ordre de 20 à 25 euros par jour d'ITT. Le préjudice matériel sera également constitué des frais médicaux.

Vous pouvez aussi invoquer un préjudice moral qui pourrait se rattacher à différents aspects comme l'arrêt maladie d'un mois, le préjudice esthétique, voire plus généralement le potentiel traumatisme engendré par l'agression.

En résumé, ne pas hésiter à faire part au juge de toutes les répercussions qui se rattachent directement à l'agression. On vous demandera de quantifier financièrement chaque préjudice, d'où l'intérêt d'être accompagné durant cette procédure.

Par **Lorella**, le **05/01/2023** à **20:46**

Bonsoir,

Voyez auprès de votre assureur si vous avez une garantie des accidents de la vie

Voyez également une association d'aide aux victimes

Des informations à lire ci-après sur

L'INDEMNISATION DES PRÉJUDICES DE LA VICTIME D'AGRESSION OU DE VIOLENCES

pour vous permettre de recenser tous les préjudices subis, temporaires ou permanents.

<https://www.village-justice.com/articles/indemnisation-des-prejudices-victime-agression-violences,34411.html>

Par **Lorella**, le **18/04/2024** à **20:12**

Bonsoir [YASMINEJADE](#)

C'est effrayant de lire votre témoignage :

- l'ultraviolence dont vous avez été victime
- les conclusions des médecins

Votre récit n'est pas bien rédigé. Relisez-vous, je ne vous suis pas bien. Vous pouvez modifier votre message en cliquant sur "modifier le message", faire les corrections et envoyez ou ok.

Pour vos fourmillements et vertiges, ce n'est pas au psychiatre de faire un diagnostic, mais plutôt un rhumatologue ou neurologue. J'imagine que ce phénomène est une névralgie. Prenez contact avec votre médecin traitant pour vous envoyer voir un spécialiste.

J'ai l'impression qu'on veut faire passer vos douleurs sur le compte de maladie préexistante.

Contactez une association d'aide aux victimes de la route

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/accompagnement-des-victimes-de-la-route/associations-daide-aux-victimes-adresses-utiles>

Par **Yasminejade**, le **19/04/2024** à **13:13**

Bonjour,

J'étais à un feu rouge, mais je n'ai pas démarré assez vite. Le conducteur derrière moi a reculé et avancer violemment pour percuté l'arrière du véhicule. Ensuite, il est sorti avec une batte de baseball et a frappé ma voiture. Les pompiers sont arrivés, et la personne a été arrêtée plus loin.

À l'hôpital, un scanner n'a pas révélé de fracture ou entorse grave cependant un diagnostic d'entorse cervicale et d'anxiété sévère. J'ai eu un ITT de 10 jours, suivi de huit semaines d'antidépresseurs. J'ai également suivi 10 séances de chiropractie et cinq séances de psychothérapie, accompagnées d'un certificat attestant d'une anxiété sévère. De plus, mon médecin a indiqué dans un certificat médical que je ne m'étais jamais plaint des cervicales auparavant.

Lors de l'expertise médicale avec le médecin de l'assurance, le scanner a révélé une arthrose très avancée, bien que je n'aie eu aucun symptôme avant l'accident. Malgré cela, le médecin a minimisé mes symptômes et m'a orienté vers l'un de ses collègues psychiatres pour mon anxiété et avoir un rapport. Il affirme que mon état antérieur montre un état dépressif, même si mon dernier rendez-vous avec un psychiatre remonte à environ 10 ans et à des troubles du comportement alimentaire et d'attouchements qui remontent à l'enfance dont j'ai du mal à me libérer.

Mes fourmillements et vertiges ont été attribués par le médecin de l'assurance à des causes autres que les cervicales, bien que le chiropracteur et mon médecin traitant parlent de névralgie cervicobrachiale datant de l'accident avec attestation du chiropracteur et du généraliste.

Quels sont mes recours et que puis-je espérer au minimum ? Il semble que le médecin de l'assurance minimise mes blessures et leurs conséquences.

Par **Lorella**, le **19/04/2024** à **13:42**

[quote]

J'étais à un feu rouge, mais je n'ai pas démarré assez vite. Le conducteur derrière moi a reculé et m'a percuté. Ensuite, il est sorti avec une batte de baseball et a frappé ma voiture. Les pompiers sont arrivés, et la personne a été arrêtée plus loin.

[/quote]

Pas très clair. Un véhicule derrière le vôtre recule et percute votre véhicule. Ce n'est pas possible. Attention à ce que vous dites, à utiliser le bon vocabulaire, à ne pas raconter toute votre vie antérieure. Vous avez affaire à des personnes qui essaient de minimiser l'impact de cet accident et donc vos préjudices.

Le médecin expert de votre assurance est étonnant. Il devrait vous soutenir. C'est un comble de lire cela. Le psychiatre qui vous cherche aussi des poux.

Ici un article sur l'état antérieur.

<https://www.nmcg.fr/dommage-corporel-etat-antérieur-et-indemnisation/>

Vous avez le droit de contester l'expertise médicale.

Regardez ici

<https://association-aide-victimes-france.fr/accueil-association-daide-a-lindemnisation-victimes/contre-expertise-medicale/comment-contester-une-expertise-medicale>

Informez vous bien. C'est pourquoi je vous incite à contacter une association pour vous aider dans ces démarches.

Par **Yasminejade**, le **19/04/2024** à **13:57**

Je voulais dire il fait marche arrière et avance violemment pour me rentrer à l'arrière

Par **Lorella**, le **19/04/2024** à **13:59**

Je voulais dire il fait marche arrière et avance violemment pour me rentrer à l'arrière

Ca change tout. Qu'avez vous écrit dans votre déclaration à l'assurance ?